

*Initiatives ministérielles*

J'admets que les fonctionnaires ont raison de ne pas vouloir de diminution de leur pouvoir d'achat. Mais il est aussi important d'admettre que tant dans le secteur privé que dans le secteur public, lorsque les salaires augmentent plus rapidement que la productivité, l'inflation est inévitable. Si votre salaire augmente de 3 p. 100 et que cette augmentation exerce des pressions propulsant le taux d'inflation à 9 p. 100, vous vous retrouvez en bout de ligne avec un pouvoir d'achat global qui n'a pas augmenté.

Mises à part des offres salariales provinciales de 0 p. 100, il y a d'autres exemples de restrictions salariales. Ainsi, l'entreprise Sydney Steel Corporation, en Nouvelle-Écosse, a offert un gel des salaires à ses employés et ceux-ci l'ont accepté. Généralement parlant, on a accusé le gouvernement de s'acharner sur les syndicats et de s'en prendre aux travailleurs en particulier. Toutefois, si l'on examine d'autres initiatives prises par le gouvernement au nom de l'austérité financière, ce n'est pas ce qu'on peut appeler vouloir taper sur les syndicats, si l'on tient compte du fait que les postes de direction au gouvernement, y compris ceux de cadres moyens et supérieurs, ont été réduits de 10 p. 100, et qu'un plafond a été imposé aux paiements de transfert; on ne peut dire que le gouvernement s'acharne sur les syndicats.

Madame la Présidente, les gouvernements ne sont pas les seuls à tenir compte de leur capacité de payer. Comme on l'a mentionné plus tôt, certains employeurs ont dû réduire les salaires parce que leurs ressources financières n'étaient pas suffisantes. Daryl Bean, lui-même, a dû mettre à pied 15 employés il n'y a pas très longtemps. Ces employés se seraient sans doute contentés d'une politique de zéro, trois et trois.

Il devient de plus en plus évident que cette grève n'est pas une grève pour les travailleurs, c'en est une pour les chefs syndicaux. Elle ne vise pas à obtenir plus d'avantages et à aider les travailleurs; cette grève vise à donner plus de pouvoirs à Daryl Bean.

En fait, un ancien chef syndical—plus précisément, il a été président d'une section de l'AFPC—a communiqué récemment avec le *Ottawa Sun* pour déclarer: «Plus j'en voyais, plus je devenais convaincu que ce syndicat ne protégeait pas les travailleurs, mais ses dirigeants.»

Madame la Présidente, si vous regardez les résultats du vote de grève du syndicat, vous verrez que seulement 24 p. 100 des membres ayant droit de vote ont appuyé la grève. Seulement 40 p. 100 des membres ayant droit de vote se sont prévalus de ce droit. De ces 40 p. 100, seuls 60 p. 100 ont voté en faveur de la grève. Il n'est pas nécessaire d'être une tête à Papineau pour s'apercevoir que moins du quart des membres du syndicat ont voté en faveur de cette grève.

• (2140)

Comme je le disais, ce n'est pas une grève pour les travailleurs. Elle vise à obtenir plus de pouvoirs pour les chefs syndicaux. Nous avons vu des cas de travailleurs victimes d'intimidation, afin qu'ils suivent la voie choisie par le syndicat. Les tactiques syndicales permettent la violence à l'endroit des personnes qui veulent travailler. On rapporte même que certains syndicats embauchent des agitateurs professionnels, des gros bras.

Cette grève a pris des proportions incontrôlables. À Ottawa, on a signalé le cas d'une travailleuse à contrat, handicapée mentale, qui a été malmenée alors qu'elle essayait d'aller travailler. Elle en a été profondément bouleversée, comme sa mère âgée qui l'accompagnait. De même, on a fait tomber un médecin de sa bicyclette alors qu'il essayait de se rendre à l'hôpital pour une opération. Ce médecin souffre d'une légère commotion. On empêche les infirmières d'hôpitaux d'anciens combattants de soigner les anciens combattants du Canada. On signale aussi que des poignées de clous ont été jetées sur les routes des aéroports. Des ponts sont bloqués, la circulation est perturbée.

Ce qui est le plus intéressant, c'est l'incohérence dont on voit Daryl Bean faire preuve lorsqu'il insiste pour que ses chefs syndicalistes suivent les consignes du syndicat, sa constitution et son ordre de grève, même s'ils ne sont pas d'accord sur ce point. Il estime d'autre part qu'il n'y a peut-être rien de mal à enfreindre les lois canadiennes. Alors, si le Parlement du Canada adopte une loi, il dit qu'il est légitime pour les employés syndiqués qui veulent poursuivre la grève de désobéir à la loi. Il dit que c'est accepté comme ça dans sa propre organisation. Que les syndiqués doivent suivre les consignes du syndicat et se conformer à la charte du syndicat. Eh bien, c'est l'un ou l'autre.